



Le 30 novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

ÉCOLES

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

IMPÔT FONCIER

M^{me} Holt

L'hon. G. Savoie

M. Losier

L'hon. M^{me} Green

M. Losier

L'hon. M^{me} Green

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. M. LeBlanc

L'hon. M. Higgs

M. M. LeBlanc

L'hon. M. Higgs

M. M. LeBlanc

L'hon. M^{me} Dunn

ÉGALITÉ DES FEMMES

M^{me} Thériault

L'hon. S. Wilson

M^{me} Thériault

L'hon. S. Wilson

PENSIONS

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

M^{me} Holt

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

ÉCOLES

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

[Traduction]

ÉCOLES

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, lorsque j'ai décidé de me présenter à la course à la direction, je suis allée un peu partout dans la province pour visiter les collectivités et rencontrer les dirigeants municipaux. Je me souviens très bien de ma première visite à Saint John pour la raison suivante. J'ai rencontré la mairesse Reardon à son bureau et le conseiller David Hickey et la conseillère Killen à Slocum & Ferris au Saint John City Market. La priorité absolue que ces trois personnes m'ont fait valoir était l'importance d'une école dans le quartier sud. À leur avis, il s'agissait d'un catalyseur de croissance pour la ville de Saint John. Il y a maintenant sept ans, la collectivité s'est rassemblée et a déterminé que cette école était son besoin le plus pressant.

En 2021, le budget de capital a affecté des fonds à l'acquisition de terrains pour l'école du quartier sud. En 2022, le gouvernement a annoncé une estimation des coûts pour la construction de l'école, mais, 18 mois plus tard, les travaux n'ont toujours pas commencé et la collectivité ne sait toujours pas ce qui est prévu quant à cette école. La ville articule ses priorités d'aménagement autour de cette école. Le ministre pourrait-il nous dire quelle est la situation de l'école du quartier sud pour...

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Pour répondre à la chef de l'opposition officielle, la construction d'écoles se fait selon un processus. La première étape de ce processus est l'acquisition de terrains, puis nous passons à la conception. Lorsque la conception est terminée, nous nous préparons à lancer nos demandes de propositions pour la construction d'une école.

Les terrains pour l'école dont parle la députée d'en face ont été acquis. La conception est en cours. Il s'agit d'une excellente nouvelle, car l'école sera dotée d'un carrefour communautaire qui fournira des services aux familles et aux élèves de ce secteur de la ville. Nous voulons continuer à procéder ainsi. Nous savons que les familles et les enfants de notre province ont besoin de plus de services, et, si nous pouvons offrir ceux-ci directement dans les écoles, cela sera plus avantageux pour nous tous, et les familles recevront de l'aide plus rapidement. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, merci pour cette réponse. J'aimerais avoir un petit peu plus d'information. Le gouvernement a dit que le travail de conception et de construction est en cours. Le ministre peut-il nous dire quand cette phase sera terminée? Quelle est la prochaine étape pour l'école qui sera située à Saint John?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

La collectivité cherche à savoir quand aura lieu la prochaine étape des travaux pour l'école du quartier sud. Quand les travaux de conception et de construction seront-ils achevés? Quand le tout passera-t-il à la prochaine étape?

[Original]

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. C'est le même genre de question. Comme je l'ai dit, on commence en cherchant un terrain où construire une école. Cette étape a été achevée ; on a acheté le terrain. On a pris la décision et on a fait l'annonce de la construction de cette école avec une composante communautaire. La prochaine étape est d'obtenir un plan et de travailler avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure. Par la suite, l'appel d'offres sera lancé pour trouver l'entreprise qui peut construire cette école. Alors, on va aller de l'avant le plus rapidement possible. Je comprends les propos de la parlementaire du côté de l'opposition et ce qu'elle propose. Nous proposons autre chose, de notre côté, pour essayer de trouver une façon de construire nos écoles plus rapidement.

[Traduction]

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que les écoles du Nouveau-Brunswick ont besoin d'un peu d'amour. Elles sont pleines à craquer, elles sont vieillissantes et elles ont des problèmes de ventilation. Elles ont besoin d'être modernisées, et même plus.

Chaque élève du Nouveau-Brunswick devrait pouvoir apprendre dans un lieu sûr, sain et inspirant, et chaque membre du personnel enseignant devrait également avoir un lieu de travail sûr. Je peux comprendre qu'un certain enthousiasme accompagne un budget de capital qui prévoit la construction de plus de nouvelles écoles que ce que nous avons vu au cours des dernières années. À la radio ce matin, j'ai écouté attentivement le ministre parler des écoles qui ont approuvées cette année, de celles qui ont été approuvées ces dernières années et de la liste de celles dont l'approbation est prévue dans les années à venir. Je dois dire que ses propos étaient difficiles à suivre.

Comme nous l'avons constaté dans le cas de l'école du quartier sud à Saint John, le fait d'être inscrit sur la liste des écoles à construire ne fait pas avancer les choses comme par magie. Je suis reconnaissante au ministre de dire qu'il veut faire progresser les choses plus rapidement, car cela fait maintenant deux ans. Le ministre pourrait-il nous dire combien de temps nécessite la construction d'une école?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Personnellement, je dois dire que le tout prend trop de temps. Cela prend de trois à cinq ans, du début du processus jusqu'à ce qu'il soit terminé et que les élèves et le personnel enseignant soient bel et bien dans l'école. Maintenant, nous examinons... Nous avons effectivement annoncé un bon nombre de nouvelles écoles. Nous avons annoncé de nouvelles écoles l'an dernier, notamment celle de Campbellton, par exemple. Nous aimerions que les élèves puissent occuper ces nouvelles installations modernes le plus tôt possible. Cela contribuera à leur fournir un environnement plus propice à une éducation de qualité.

Nous cherchons à accélérer le processus en envisageant le recours à des services de conception-construction, où nous réalisons deux étapes même temps. Hier, nous avons discuté de l'utilisation possible de locaux modulaires comme solution pour certaines de ces écoles. Il n'y a pas de baguette magique pour implanter une école à tel ou tel endroit. Il y a un nombre limité d'entreprises capables de construire de telles structures.

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. À mon avis, compte tenu de l'exemple de l'école de Saint John, un échéancier de trois ans semble pas mal optimiste. Il y a maintenant deux ans que l'annonce en a été faite, mais les travaux de construction n'ont pas commencé et le contrat n'a pas été accordé. Je pense donc qu'il reste encore un bon nombre d'années avant que la construction de cette école soit terminée.

J'aimerais beaucoup que le ministre s'engage à déposer un rapport, simplement pour nous indiquer les écoles qui ont fait l'objet d'engagements au fil des années, les progrès réalisés à leur égard et des renseignements à jour concernant la prochaine étape et l'achèvement des travaux. Beaucoup de parents nous demandent ce qui se passe pour l'école de Bath. La George Street Middle School figurait sur la liste en 2021, et elle y figure toujours. Nous ne savons pas où en est le projet. Le dépôt d'un tel rapport serait vraiment utile.

Les conseils d'éducation de district et les parents bénévoles dans la collectivité nous disent également qu'ils présentent leurs listes de priorités en matière d'infrastructures en disant : Voilà le besoin le plus pressant dans notre collectivité. Toutefois, le gouvernement dresse ensuite sa propre liste de priorités, puis réorganise souvent ces priorités et met en tête de liste un projet auquel la collectivité accorde une priorité moindre. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi la priorité absolue de la collectivité est parfois...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je ne suis pas certain d'avoir entendu la dernière partie de la question. Quoi qu'il en soit, nous recevons des recommandations de la part des districts. D'une année à l'autre, il y a des changements dans les priorités de leur liste de recommandations. Le processus suivi par le ministère est transparent. Nous employons le processus d'analyse

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

multidimensionnelle quadruple bilan pour décider des projets auxquels nous travaillerons. Des pressions énormes s'exercent bel et bien sur le système pour la création de nouveaux locaux, et des pressions énormes s'exercent également à l'égard du maintien de nos infrastructures. Je sais que, durant les années McKenna, il n'y a pas eu d'argent affecté à l'entretien des écoles ; nous avons donc dû dépenser d'autant plus d'argent pour remettre les écoles en bon état.

Nous utilisons l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan. Nous tenons compte de l'ensemble de la province. Malheureusement, lorsque nous publions une liste des écoles — et George Street est sur la liste des écoles —, tout le monde n'en est pas satisfait, et des gens doivent patienter. Merci.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

IMPÔT FONCIER

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick ressentent les effets de l'augmentation du coût de la vie et ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. C'est pourquoi notre équipe a proposé une vaste gamme de mesures visant l'abordabilité dont pourraient bénéficier des centaines de milliers de personnes du Nouveau-Brunswick dès aujourd'hui, comme l'élimination de la taxe sur l'électricité domestique, qui est un bien essentiel. Tandis que le gouvernement provincial tergiverse au sujet des mesures visant l'abordabilité et des réductions fiscales, de nombreuses municipalités du Nouveau-Brunswick tentent d'alléger le fardeau de leurs résidents.

Notre équipe est déterminée à entreprendre une réforme du régime d'impôt foncier pour faire en sorte que le système soit transparent et que tout le monde paie sa juste part. Nous donnerions aux municipalités les outils dont elles ont besoin pour relever leurs défis en matière d'habitation, et même plus. Des municipalités comme Saint John, St. Stephen et Saint-Quentin ont clairement indiqué que le régime d'impôt foncier doit comporter plus de catégories et que le taux d'imposition applicable aux installations industrielles doit être dissocié du taux de l'impôt foncier des résidences pour qu'elles puissent améliorer l'abordabilité pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement s'engagera-t-il à dissocier le taux d'imposition applicable aux installations industrielles du taux des résidences, et, dans l'affirmative, quand cela sera-t-il fait?

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Monsieur le président, de la question. J'en suis très reconnaissant. Le ministère des Gouvernements locaux... La question relève en fait de trois ministères. Il pourrait s'agir de Services Nouveau-Brunswick, ou de mon ministère, ou du ministère des Finances et du Conseil du Trésor. Je

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ferai toutefois de mon mieux pour répondre à la question quant à ce qui relève de mon ministère.

Les aspects soulevés sont précisément ce que vise à accomplir la réforme financière, qui s'en vient et qui est prévue pour 2024. Lorsque les municipalités, les petits gouvernements locaux ou les collectivités rurales s'adressent à nous, nous voulons nous assurer de comprendre les besoins particuliers de chacune de ces entités et d'y répondre d'une façon appropriée pour l'avenir de notre province. Étant donné la capacité que nous donne notre assiette fiscale, il y a sûrement moyen pour nous de veiller à remplir nos obligations pour ce qui est de répondre aux besoins de la province, et de veiller à ce que les municipalités et les autres gouvernements locaux soient en mesure de remplir leurs obligations. Nous ferons donc en sorte de garder ces éléments en tête lorsque nous aurons ces conversations et...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[Original]

LOGEMENT

M. Losier (Dieppe, L) : Monsieur le président, chaque jour, c'est évident que le plan opérationnel pour la mise en œuvre de la *Stratégie de logement du Nouveau-Brunswick : Un logement pour tous* est très faible. Demain, nous serons en décembre ; le froid est arrivé et beaucoup de gens vivent dans l'incertitude financière. Des personnes se demandent quelles seront leurs priorités : le logement, la nourriture ou les médicaments, et, dans certains cas, comment elles habilleront leurs enfants pour l'hiver. Cela est triste.

Monsieur le président, j'entends souvent les mots « nous nous soucions », mais je peux vous avouer que je prends cela avec un grain de sel ; pourquoi? Parce que le Nouveau-Brunswick vit sa pire crise de logement de toute son histoire.

Cette semaine, lors du dépôt du budget de capital, j'ai appris que 29 millions des 33 millions prévus pour la construction d'installations permanentes pour la présente année financière ne seront pas dépensés. La ministre peut-elle nous dire pourquoi seulement 4 millions des 33 millions seront dépensés d'ici la fin mars?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le Nouveau-Brunswick est en effet aux prises avec une crise du logement, mais le Canada aussi connaît une crise du logement. L'Amérique du Nord est aux prises avec une crise du logement. Nous avons donc mis sur pied la stratégie *Un logement pour tous*. Elle contient 22 mesures distinctes pour relever les défis liés au logement au Nouveau-Brunswick. La

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

semaine prochaine, je présenterai à la Chambre et au public une mise à jour sur les progrès de la stratégie *Un logement pour tous*, car six mois se sont maintenant écoulés depuis la publication de la Stratégie de logement. Nous avons réalisé des progrès considérables, et je me réjouis à l'idée de les communiquer à la Chambre et aux parlementaires du côté de l'opposition. La mise à jour offrira des renseignements sur les aspects financiers. Elle offrira des renseignements sur les programmes, ainsi que de très bonnes nouvelles pour les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Losier (Dieppe, L) : J'attends la semaine prochaine avec impatience. Monsieur le président, sur les quelque 333 000 ménages que compte la province, 88 000 sont locataires. Sur ces 88 000 ménages, 24 000 consacrent 30 % ou plus de leur revenu total au logement. Un grand nombre de ces locataires ne sont qu'à un chèque de paye de se retrouver dans la rue. Nous savons que le loyer moyen au Nouveau-Brunswick a augmenté de 9 % au cours de la dernière année. Il est étrange que les parlementaires du côté du gouvernement ne cessent de comparer notre situation à celle d'autres provinces lorsqu'ils veulent faire adopter des projets de loi à la hâte, mais, lorsqu'il s'agit de s'occuper des gens du Nouveau-Brunswick, ils ne se comparent pas à d'autres provinces comme le Manitoba et la Nouvelle-Écosse. J'aimerais savoir pourquoi, et j'aimerais savoir si la ministre convaincra le premier ministre de rétablir le plafonnement des loyers et comment elle le fera, car les gens en ont besoin dès maintenant.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous examinons continuellement ce qui se fait chez nos voisins pour voir les mesures qu'ils instaurent, toutes les mesures, afin de relever les défis en matière de logement et d'abordabilité. Nous tirons des leçons de leurs réussites et de leurs erreurs. J'ai dit ceci à maintes reprises : Aucune mesure précise ne réglera la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il faudra la collaboration de tous les ordres de gouvernement, de tous les fournisseurs de services et de nous tous pour y remédier. L'opposition ne cesse de parler d'une mesure. Une mesure seule ne réglera pas la situation, Monsieur le président, et j'ai été catégorique à ce sujet.

Parlons notamment de la Nouvelle-Écosse. Un plafonnement des loyers y est en vigueur ; les loyers y ont pourtant augmenté beaucoup plus qu'au Nouveau-Brunswick, Monsieur le président. Nous pouvons certainement apprendre de nos voisins. Merci.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Merci, Monsieur le président. La semaine dernière, le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre et a dit : « Nous ne pouvons jamais beaucoup parler de négociations à la Chambre. Nous ne pouvons pas négocier ici. » Il a rajouté : Nous menons toujours des « négociations sérieuses avec tous les syndicats. » Il semble toutefois qu'il n'a peut-être pas consulté le premier ministre avant de faire ces

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

déclarations parce que mardi dernier, le premier ministre a décidé, sans avoir été appelé à le faire, de laisser libre cours à sa colère envers les membres des syndicats qui se trouvaient dans les tribunes, allant même jusqu'à les railler à leur sortie. Ma question au ministre des Finances est la suivante : Que s'est-il passé depuis la semaine dernière pour qu'il ait été poussé à déposer hier un projet de loi qui contredit son engagement antérieur de ne pas mener de négociations à la Chambre?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Je pense qu'il y a été répondu clairement hier. J'ai certainement apporté des éclaircissements hier et avant-hier en lien avec le projet de loi sur la réforme des régimes de pension et le besoin de prendre de telles mesures. J'ai également expliqué qu'à propos de la convention de 2021, un parlementaire a essentiellement dit qu'il y aurait un processus établi qui expirerait en juin 2022. C'était un an plus tard, Monsieur le président. Nous avons prolongé la convention jusqu'à la fin du mois d'août. Nous l'avons prolongée jusqu'en novembre, et aucun progrès n'a été réalisé jusqu'à maintenant, aucun progrès. La convention a expiré ; nous en sommes donc maintenant à dire : Comment pouvons-nous régler la situation? Comment faire ce que nous avons fait il y a 10 ans et qui a très bien fonctionné? Au travers d'une pandémie, au travers d'événements mondiaux, la convention a été sûre, durable et équitable pour le personnel et pour les contribuables.

Monsieur le président, il ne s'agit pas de négocier une convention collective. Il est question d'un régime de pension qui n'est pas viable, et il s'agit d'adopter une approche équitable et équilibrée pour les contribuables et pour le personnel. Nous donnons les renseignements à tous les membres du personnel afin qu'ils comprennent comment ils sont touchés, et ils se rendront compte des avantages. Merci.

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Merci, Monsieur le président. Pour remettre les pendules à l'heure, la prolongation a été demandée par le gouvernement.

Je vais de nouveau poser ma question au ministre des Finances, étant donné qu'elle vise expressément ses attributions actuelles, car nous savons tous que le premier ministre a déjà occupé le poste de ministre des Finances, poste dans lequel il a échoué lamentablement en ne négociant avec aucun des syndicats. Je demande au ministre des Finances : Le ministre reconnaît-il que les travailleurs ont des droits qui sont énoncés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*? Sait-il que lorsqu'une partie choisit d'ériger ses préférences en loi, cela porte atteinte à la négociation équitable, et croit-il sincèrement qu'imposer une démarche unilatérale aux travailleurs du Nouveau-Brunswick est la meilleure manière de procéder, surtout compte tenu des nombreux arrêtés imposés lors de la négociation?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je vais essayer de nouveau de répondre. Le processus de négociation a pris fin en juin 2022 parce qu'aucun progrès

Questions orales

n'était réalisé. Le projet de loi propose l'adoption d'un processus. Si le député l'examine attentivement, il y verra un processus auquel prennent part toutes les parties ainsi que les actuaires. Il vise à déterminer, à la fois selon la méthode actuarielle du SCFP et selon la nôtre, l'état des pensions et les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes. Cela se fait hors du cadre des négociations collectives, car ces dernières ont pris fin.

L'important est que nous sommes aux prises avec un régime non viable qui ne sert pas au mieux les intérêts des contribuables et du personnel, un régime qui avait déjà fait ses preuves. Après sept mois de silence, le choix offert était celui d'un régime qui coûterait un milliard de dollars aux contribuables, sans programme à long terme qui réglerait la situation. Ce que je cherche à dire au député d'en face, c'est que le tout ne fait pas partie du processus de négociation collective. Cela fait partie d'un processus qui a fonctionné, et nous passons à la prochaine étape.

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Merci, Monsieur le président. Puisqu'un bâillon a été imposé au ministre des Finances, j'adresserai ma prochaine question à la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Étant donné qu'elle a fait carrière dans la représentation des syndicats, sanctionne-t-elle réellement l'approche actuelle comme la meilleure façon de procéder? Je suis également curieux de savoir comment elle aurait réagi, dans l'exercice de ses fonctions antérieures de représentante d'un syndicat, si le gouvernement avait imposé ses préférences à ses membres. Merci.

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires autochtones ; ministre responsable de l'Immigration, PC) : Merci de la question, Monsieur le président. En fait, je suis fière des relations que j'ai entretenues avec les syndicats pendant plus de 32 ans. Ce n'était pas seulement avec les syndicats. C'était aussi avec les employeurs. J'ai eu l'occasion de déménager à Terre-Neuve et, pour la première fois de ma carrière, de représenter le propriétaire, ExxonMobil, ainsi que les entrepreneurs et les employeurs. Je dirais qu'au cours de mes 32 ans de carrière dans le domaine des négociations collectives, il y a toujours eu des concessions de part et d'autre.

Si j'avais été dans une situation où quelqu'un avait signé un protocole d'entente et avait dit : Vous devez retourner parler à vos membres et trouver une solution, c'est bien franchement ce que j'aurais fait. Je pense que c'est ce qui manque en ce moment.

Ma recommandation serait que, dans le cadre du processus, les parties reviennent négocier et trouvent une solution viable et raisonnable pour toutes les personnes concernées. Cela doit comprendre les contribuables du Nouveau-Brunswick. Merci.

[Original]

ÉGALITÉ DES FEMMES

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Monsieur le président, mes questions s'adressent à la ministre responsable de l'Égalité des femmes. Dernièrement, nous avons appris qu'il y a eu un changement important de la structure de la Direction de l'égalité des femmes. Vous pourrez vérifier si mes informations sont bonnes, mais il semblerait que la Direction de l'égalité des femmes, qui se trouvait depuis toujours au sein du Conseil exécutif, avec une sous-ministre adjointe, a été déplacée sous le ministère de la Santé. En fait, elle se trouve sous Santé communautaire et l'Égalité des femmes. Entre-temps, nous aurions perdu la sous-ministre adjointe et nous aurions maintenant une directrice générale. La ministre peut-elle me dire quelles étaient les motivations qui ont mené à ces changements et comment ces derniers contribueront à l'avancement des femmes?

[Traduction]

L'hon. S. Wilson (Moncton-Sud-Ouest, ministre responsable de l'Égalité des femmes, ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, PC) : Eh bien, merci, Monsieur le président. Je vous remercie de la question. Égalité des femmes demeure une entité distincte du ministère de la Santé et de tous les ministères. Elle continue de l'être. Rien n'a vraiment changé. Elle a toujours été distincte de tous les ministères.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Les informations que nous avons reçues sont différentes. Si vous allez voir sur le site Web, sous le ministère de la Santé, vous voyez qu'il y a Santé communautaire et l'Égalité des femmes. La sous-ministre adjointe a disparu et elle occupe maintenant un autre poste. La nouvelle sous-ministre adjointe est responsable de Santé communautaire et l'Égalité des femmes. Pourriez-vous clarifier cette situation, Madame la ministre, parce que ce que vous dites ne cadre pas avec les informations que nous trouvons sur Internet et avec ce que nous entendons dans ce secteur? Merci.

[Traduction]

L'hon. S. Wilson (Moncton-Sud-Ouest, ministre responsable de l'Égalité des femmes ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, PC) : Eh bien, merci de la question. À mon avis, il est important que l'opposition sache, et que la Chambre sache, que des changements sont parfois apportés dans n'importe quel ministère. La Direction de l'égalité des femmes travaille en collaboration avec le ministère de la Santé, mais ne relève pas de ce dernier. Des changements sont parfois apportés, mais d'habitude, ils le sont pour améliorer les choses. Ce n'est vraiment rien de nouveau. La situation est un peu inusitée, en effet, mais la Direction de l'égalité des femmes demeure une entité distincte du gouvernement.

Questions orales

PENSIONS

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le premier ministre a ratifié une convention collective avec les chauffeurs d'autobus scolaire et les concierges du Nouveau-Brunswick selon laquelle des propositions concurrentes en matière de pensions seraient renvoyées à un comité d'actuaire si les parties ne pouvaient parvenir à une entente négociée. Les actuaire détermineraient quelle proposition présente le moins de risques et d'incertitude. Le premier ministre et les chauffeurs d'autobus scolaire et les concierges, par l'entremise des syndicats locaux, ont convenu que la décision du comité serait définitive et lierait les parties.

Le différend relatif aux pensions allait dans une telle direction jusqu'à ce que le premier ministre abandonne le processus décisionnel convenu et décide d'ériger en loi son choix personnel quant au régime de pension. Il a rompu le contrat avec les chauffeurs d'autobus scolaire et les concierges, et il a manqué à sa parole. Pourquoi le premier ministre a-t-il rompu une convention négociée et est-il revenu sur sa parole? Est-ce simplement parce qu'il craignait que son choix de régime de pension ne soit rejeté par le comité d'actuaire?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je suppose que le chef du Parti vert a peut-être raison à moitié. Le protocole d'entente prévoyait en effet le processus pour faire appel aux actuaire ainsi que le processus pour déterminer et choisir le régime de pension, notamment la détermination de ce qui est viable et équitable pour les contribuables et le personnel dans l'avenir ; c'était en effet ce qui était prévu dans le protocole d'entente. Cela est vrai. Le problème est qu'aucune solution n'est en vue, car le protocole d'entente a expiré.

Le projet de loi qui a été présenté établit en fait des échéanciers pour aboutir au résultat prévu. Il ne fait qu'établir un échéancier pour y parvenir. Nous avons été témoins, Monsieur le président, de la procrastination continuelle qui était, au fond, l'initiative du syndicat national. Ce n'était pas l'initiative des employés de la province, mais celle du syndicat national, car il ne veut tout simplement pas aborder le sujet. Le syndicat national présume simplement que la responsabilité du passif incombera continuellement aux contribuables de la province, dont environ 65 % n'ont pas de régime de pension.

L'important, c'est que le processus que nous présentons vient simplement renforcer le processus même dont nous avons convenu dans le protocole d'entente, en y fixant un échéancier. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, non seulement le premier ministre rompt la convention d'arbitrage obligatoire conclue avec les chauffeurs d'autobus scolaire et les concierges, en leur imposant son choix de régime de pension par la force de la loi, mais il s'en est aussi pris, de façon inattendue, aux pensions du personnel des foyers

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de soins dans le projet de loi 17, lequel, s'il est adopté, abrogera la *Loi sur les régimes de pension du personnel des foyers de soins* et son règlement.

Monsieur le président, les foyers de soins sont aux prises avec une énorme pénurie de personnel. Je ne peux imaginer une telle stratégie de recrutement et de maintien en poste. Le premier ministre comprend sûrement qu'il ne peut exercer ses pouvoirs que s'il a la confiance de tout son caucus. Pourquoi le premier ministre a-t-il décidé que la seule façon de gouverner est celle de l'autocrate?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je suis conscient que le chef du Parti vert veut continuer de faire circuler des petites phrases, mais aucune convention collective n'a été rompue. Il s'agissait d'un engagement mutuel d'accomplir quelque chose selon un échéancier précis. Cela ne s'est pas produit. Le processus que nous établissons maintenant fera en sorte que cela se produise. C'est la réponse que j'ai donnée il y a une minute à peine.

L'idée voulant que des actuaires examinent les deux régimes, ou les cinq régimes, et disent : Que pouvons-nous faire à cet égard... Pour ce qui est des membres du personnel des foyers de soins, la mesure leur fournira un régime de pension sécuritaire. Ils auront la possibilité de cotiser à un régime de pension, quel que soit le nombre d'heures travaillées, contrairement aux régimes actuels. Monsieur le président, nous avons un plan qui a bel et bien fait la preuve de sa fiabilité et de son efficacité, à la différence des pourparlers tenus il y a 10 ans. L'important, aujourd'hui, est que les gens examinent tout simplement les avantages que la mesure pourrait apporter. Il s'agit d'équité pour les contribuables et les employés, et de la sécurité que procure un régime de pension sur lequel on peut compter quand le besoin s'en fait sentir et que le gouvernement ne peut toucher.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je pense que nous constatons la difficulté qu'a le premier ministre à établir des relations respectueuses et fructueuses avec les gens du Nouveau-Brunswick, et, dans le cas qui nous occupe, avec les syndicats qui représentent les chauffeurs d'autobus scolaire, le personnel des écoles et le personnel des foyers de soins. Il a pris la décision inhabituelle de négocier personnellement avec le SCFP en 2021 et, à la suite des négociations collectives, il a fini par conclure une convention comportant des modalités et des étapes bien définies qui a été signée par les deux parties. Nous comprenons que, au cours des deux dernières années, les deux parties ont présenté des propositions et occasionné des retards dans le cadre du travail lié à la convention.

Les éléments de la convention n'ont pas encore été pleinement mis en oeuvre, mais il semble maintenant que les modalités ne plaisent plus au premier ministre. Il a soudainement décidé de rompre la convention. Il semble qu'il a élaboré un projet de loi qui reflète les modalités de la convention. Il y a aussi mêlé trois autres syndicats, notamment celui du personnel des foyers de soins, pour embrouiller davantage la situation. Nous avons de graves préoccupations. Imaginez si le personnel des foyers de soins déclençait une

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

grève maintenant, un moment si inopportun. Le premier ministre mettra-t-il la mesure législative en veilleuse, écouterait-il sa ministre du Travail...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Monsieur le président, je suis certain que la chef de l'opposition a de graves préoccupations, car elle faisait partie d'un gouvernement qui, en 2014, a fait campagne en disant : Si nous sommes élus, nous torpillerons/invalidons la réforme des régimes de pension que le gouvernement précédent a faite en 2013-2014. Le gouvernement en question a dit qu'il s'en débarrasserait. Devinez ce qui s'est passé en 2015-2016? Il n'y a eu aucun changement. Les parlementaires d'alors n'y ont même pas touché, car ils savaient qu'il s'agissait d'un bon plan. Ils savent que le plan est la voie de l'avenir. Ils ont reçu un rapport qui disait : Oh, n'y touchez pas.

La chef de l'opposition était là. Elle connaît très bien la situation. Elle a de très graves préoccupations parce qu'elle ne sait pas vraiment ce qu'elle pourrait faire à propos de la question. Elle sait que si des mesures valent la peine d'être prises, elles doivent l'être pour protéger les retraités, et elles doivent l'être pour protéger les contribuables. Il s'agit d'une façon juste et équitable de procéder, une façon de procéder qui a fait ses preuves. Même en temps de pandémie, le régime de pension en question a tenu le coup, a prospéré et a versé des prestations plus importantes que l'autre régime de pension l'aurait fait s'il était resté en vigueur.

Monsieur le président, l'avenir est clair : Il faut favoriser la viabilité. C'est ce que nous faisons partout dans la province, y compris pour les employés et les futurs contribuables de la province.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, l'incapacité du premier ministre de conclure une entente en cultivant de bonnes relations et en négociant équitablement m'inquiète. Nous voyons continuellement la situation s'envenimer avec de nombreux syndicats et avec le personnel enseignant, le personnel infirmier et, maintenant, les chauffeurs d'autobus scolaire et le personnel des foyers de soins. Nous l'avons certainement constaté à l'égard des relations avec les Premières Nations et de l'octroi de contrats.

Si des grèves avaient lieu en ce moment... Le temps des fêtes approche. Les chauffeurs d'autobus scolaire déclenchant une grève, le personnel des foyers de soins déclenchant une grève, en ce moment, en hiver, à l'approche du temps des fêtes... Les actions du premier ministre rappellent celles du Grincheux. Nous devrions tendre la main et trouver un moyen de parvenir à un résultat...

(Exclamations.)

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Oh, je suis désolée.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Le premier ministre sera-t-il disposé à discuter et à en arriver à la solution décrite par les actuaire, qui a déjà été définie, au lieu d'asséner un projet de loi à la tête des gens et d'imposer...

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, à titre de précision, le programme qui était en vigueur n'a pas été réalisé.

L'entente prévoyait qu'un programme serait prêt au plus tard en juin 2022. Cela ne s'est pas concrétisé. Des prolongations ont été accordées. Cela ne s'est pas concrétisé. La méthode actuarielle était bien définie. Les deux parties allaient procéder à l'examen ensemble. Il s'agit du même processus qui a été employé en 2012, en 2013 et en 2014. Les actuaire l'ont examiné et ont dit : Oh, il y a vraiment un problème, et nous devons le régler.

Voilà le processus. Le projet de loi ne fait que renforcer le processus. Il ne s'agit pas de procrastiner. Il ne s'agit pas de ne pas donner de réponse pendant sept mois, puis de proposer un plan qui coûtera un milliard de dollars aux contribuables, un plan qu'il était entièrement inimaginable d'accepter. L'idée présentée maintenant, c'est celle d'un plan qui fixe des échéanciers à l'égard des aspects du processus pour lesquels les échéanciers n'ont pu être respectés auparavant. Le tout est fort simple : il s'agit d'un moyen de résoudre la situation.

ÉCOLES

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, j'aimerais revenir sur certains propos du ministre de l'Éducation. Il y a deux éléments, en fait. Il a reconnu que les conseils d'éducation de district présentent les priorités de la collectivité en matière d'éducation, mais que le gouvernement décide parfois de donner suite à d'autres priorités. Les collectivités nous ont exprimé beaucoup de préoccupations à cet égard.

Le ministre a également parlé du modèle de carrefour communautaire qui sera adopté à l'école du quartier sud. Il semblait très enthousiaste à propos de ce modèle, et je sais que ce sentiment est partagé par la collectivité. Je me demande s'il pourrait nous dire pourquoi ce modèle de carrefour communautaire n'a pas été approuvé pour l'école du quartier nord.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je tâcherai d'être gentil. Dans le discours dont j'ai

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

donné lecture hier, j'ai bien dit que l'école du quartier nord suit le modèle de carrefour communautaire.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps pour la période des questions est écoulé.